

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Ebonite H-150T
Code du produit	: 586451
Groupe de produits	: Produit Fini

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	: Huiles d'asphalte pour l'industrie du pneu et du caoutchouc ; Applications de graisse, d'engrenages ouverts, de chaînes et d'encres
-------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.3. Fournisseur

Cross Oil Refining & Marketing, Inc.
484 E. 6th Street
Smackover, AR, 71762
US
T 870-864-7500
www.crossoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: CHEMTREC (800) 424-9300
------------------	---------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, H373
catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS CA)

: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS CA)

: P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Hydrotreated Heavy Naphthenic Base Oil	Hydrotreated Heavy Naphthenic Distillate distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	N° CAS: 64742-52-5	84 – 98
Bitumens	asphalt / asphalt blending stocks: straight run residue / asphalt, not cut back / asphalt, petroleum / asphalt, straight reduced / asphalt, straight run / asphalt, syriac / bitumen / bitumes, hot / carpeting medium / compact bitumen / earth pitch / judean pitch / mineral pitch / petroleum asphalt / petroleum pitch / petroleum residue, asphalt / petroleum roofing tar / pitch, judean / residual asphalt / road asphalt / road binder / road tar / seal-coating material	N° CAS: 8052-42-4	2 – 4

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
Premiers soins général	: Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Bitumens (8052-42-4)

USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Asphalt (Bitumen) fumes, as benzene-soluble aerosol
ACGIH OEL TWA	0,5 mg/m ³ (Inhalable fraction)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEIP

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Bitumens (8052-42-4)

Référence réglementaire : ACGIH 2022

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide noir.
Couleur	: Noire
Odeur	: Hydrocarbure doux.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 316 °C
Point d'éclair	: 250 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 7,77 lb/gal

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 648 mm ² /s @ 100F; 27 cST @ 210 F.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucun dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir rubrique 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits.
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé.

Hydrotreated Heavy Naphthenic Base Oil (64742-52-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5,53 mg/l Source: ECHA
ETA CA (Cutané)	2000 mg/kg de poids corporel
ETA CA (poussières,brouillard)	5,53 mg/l/4h

Bitumens (8052-42-4)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 0,094 mg/l (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4.5 h, Rat, Male / female, Experimental value, No effect, Inhalation (mixture of vapour and aerosol), 14 day(s))
ETA CA (poussières,brouillard)	0,05 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.

Bitumens (8052-42-4)

Groupe IARC	2B - Possibly carcinogenic to humans
-------------	--------------------------------------

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Hydrotreated Heavy Naphthenic Base Oil (64742-52-5)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	≈ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Bitumens (8052-42-4)

LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,0207 mg/l air Animal: rat, Guideline: other:OECD 451
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

Ebonite H-150T

Hydrocarbure	Oui
Viscosité, cinématique	648 mm ² /s @ 100F; 27 cST @ 210 F.

Hydrotreated Heavy Naphthenic Base Oil (64742-52-5)

Viscosité, cinématique	1,99 – 847 mm ² /s Temp.: '40°C' Parameter: 'mm ² /s'
Hydrocarbure	Oui

Bitumens (8052-42-4)

Hydrocarbure	Oui
--------------	-----

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Hydrotreated Heavy Naphthenic Base Oil (64742-52-5)

CL50 - Poisson [1]	> 5000 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Bitumens (8052-42-4)

Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
------------------------------	-------------------------------------

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrotreated Heavy Naphthenic Base Oil (64742-52-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,9 – 6 Source: IUCLID

Bitumens (8052-42-4)

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Bitumens (8052-42-4)

Ecologie - sol No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

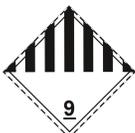
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminez le contenu ou le contenant conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN3257	3257	3257	3257
14.2. Désignation officielle de transport			
LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A.	Elevated temperature liquid, n.o.s.	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A.	Elevated temperature liquid, n.o.s.
Description document de transport			
UN3257 LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A., 9, III	UN3257 Elevated temperature liquid, n.o.s., 9, III	UN 3257 LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A., 9, III	UN 3257 Elevated temperature liquid, n.o.s., 9
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
9	9	9	9
			Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TDG	DOT	IMDG	IATA
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG)	: UN3257
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 0
Quantités exceptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: Interdit
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 128

DOT

N° ONU (DOT)	: UN3257
DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: IB1 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T3 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2) TP3 - The maximum degree of filling (in %) for solids transported above their melting points and for elevated temperature liquids shall be determined by the following: Degree of filling = 95 * (dr / df) Where: df and dr are the mean densities of the liquid at the mean temperature of the liquid during filling and the maximum mean bulk temperature during transport respectively. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: None
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)	: None
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 247
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: Forbidden
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: Forbidden
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information	: 85 - Under deck stowage must be in mechanically ventilated space

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

IMDG	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 232, 274
Quantités limitées (IMDG)	: 0
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P099
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC01
Instructions pour citernes (IMDG)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP3, TP29
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-P - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Papa – SUBSTANCES DANGEREUSES SI MOUILLÉES (ARTICLES POUVANT ÊTRE RÉCUPÉRÉS)
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW5
Point d'éclair (IMDG)	: above 100°C
Propriétés et observations (IMDG)	: Any liquid which is transported at or above 100°C but below its flashpoint. May cause fire if in contact with combustible material due to extreme temperature.

IATA	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Forbidden
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Forbidden
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: Forbidden
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: Forbidden
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: Forbidden
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: Forbidden
Code ERG (IATA)	: 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Hydrotreated Heavy Naphthenic Base Oil (64742-52-5)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

Bitumens (8052-42-4)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

15.2. Réglementations internationales

Ebonite H-150T

Not listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

Ebonite H-150T

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrotreated Heavy Naphthenic Base Oil (64742-52-5)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Bitumens (8052-42-4)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission : 03/07/2024
Date de révision : 03/07/2024
Remplace la fiche : 03/07/2024

Textes complet des phrases H:

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada